

Maires et adjoints dans le Vaucluse de l'an VIII à 1815

Au lendemain du coup d'état de Brumaire existent dans le Vaucluse 39 municipalités cantonales, y compris celle de Suze-la-Rousse, qui sera bientôt rattachée à la Drôme. Lorsque le gouvernement décida de rompre le cours de l'expérience tentée par les rédacteurs de la Constitution de l'an III, pour revenir au système des anciennes communes, celles-ci se reconstituèrent au nombre de 150¹. Ce chiffre, malgré la surface réduite de la circonscription, la plus petite après la Seine, n'avait rien d'excessif, compte tenu de sa population — 191.421 habitants — et surtout de la densité de celle-ci, 55 au kilomètre carré. Mais bien peu de ces communes méritaient le titre de ville. Avignon, la préfecture, faisait figure de capitale avec 21.418 unités recensées, suivies par Carpentras, Orange, Cavaillon et l'Isle, comptant entre 8.000 et 5.000 habitants. Apt, sous-préfecture, n'atteignait même pas ce seuil. Puis venaient onze gros bourgs groupant 2.500 à 4.500 personnes et enfin une quarantaine de villages de 1.000 à 2.500 âmes. En 1806, en dépit d'un accroissement sensible de la population, 100 communes n'arrivaient pas à 1.000 habitants.

Absence de grandes villes, prépondérance presque absolue des campagnes, vie traditionnelle en habitat groupé, tel se présente le cadre géographique dans lequel va se mettre en place la loi du 28 pluviôse an VIII. Le titre donné à cette étude indique assez ses limites. Il s'agit simplement d'esquisser, à l'échelon d'un département et à travers la personnalité des maires et adjoints, un des aspects de cette institution municipale nouvelle. Agents d'exécution au niveau le plus bas dans l'énorme machine, ces fonc-

1. Elles respectaient en gros le découpage des anciennes communautés comtadines et provençales, à l'exception de quatre hameaux qui gardèrent leur autonomie conquise sous la Révolution.

tionnaires n'en constituent pas moins, par l'étendue de leurs attributions, un des rouages essentiels du système napoléonien et, par cet aspect, relèvent de l'histoire administrative. Mais leur choix, leurs mutations, leurs origines sont autant de questions qui intéressent les structures d'une société hiérarchisée dont on s'efforce aujourd'hui de cerner les contours avec soin.

Il n'est guère de magistrats qui, à cette époque, connurent une aussi grande instabilité et occasionnèrent autant de déboires à l'autorité que les édiles municipaux et ce, malgré un mode de désignation qui eût dû les mettre à l'abri de tels aléas. Aux dérobades et aux refus catégoriques d'accepter un poste difficile et ingrat, qui se manifestent surtout au début du Consulat, aux démissions, résultant du découragement devant la situation pécuniaire précaire des petites communes, ou arrachées pour incapacité notoire, s'ajoutent les révocations à la suite de motifs variés dont les plus fréquents sont la négligence dans la surveillance des jeux prohibés, la concussion, la fraude en matière de conscription, les délits ruraux, voire l'ivrognerie². La tentative de regroupement, en application de la circulaire du 28 brumaire an IX, échoua complètement dans le Vaucluse³. Une relative accalmie s'instaura vers 1808, mais ne dura guère au-delà de l'année 1812. La recrudescence du banditisme et de l'insoumission, la formation de troupes armées dans les arrondissements d'Orange et surtout à Apt incitèrent de nombreux maires à abandonner leur poste⁴.

2. Cette instabilité municipale se manifesta surtout entre l'an VIII et 1807. 83 communes sur les 150 que comptait alors le Vaucluse n'attendirent pas le premier renouvellement pour être pourvues de nouveaux édiles et, parmi elles, 4 changèrent trois fois de maires, 6 deux fois. En l'an VIII, IX, X et XI, c'est 50 maires qui perdirent leur siège, soit exactement un sur trois. Les autorités déplacèrent, toujours avant 1807, 75 adjoints dans 64 communes.

3. L'état préfectoral concluait à la suppression de 45 communes. Devant l'opposition qui se manifesta, les difficultés qui naquirent de la répartition des territoires ainsi dépecés, le Gouvernement se borna — mais seulement en 1811 — à rattacher le hameau d'Urban à la commune de Beaumes. On est loin des résultats acquis dans d'autres départements. Sur l'abandon de cette réforme, voir Jean BOURDON, *L'administration communale sous le Consulat*, dans la *Revue des études napoléoniennes*, janvier-juin 1914.

4. Dans l'arrondissement d'Orange 7 maires et 5 adjoints démissionnèrent durant l'année 1813. 5 maires et 6 adjoints les imitent dans celui d'Apt.

Ces maires et ces adjoints, qui suscitent à l'administration tant de tracasseries et dont celle-ci voudrait bien diminuer le nombre, qui sont-ils exactement ? D'abord des personnes, sinon vieilles, du moins assez avancées en âge, surtout pour l'époque. Un échantillonnage sur 300 maires permet de constater que, lors de leur entrée en fonction, la moyenne d'âge s'élève à 49,16 ; c'est donc à des magistrats de plus de 50 ans, ayant connu l'ancien régime et traversé la Révolution qu'on confie la gestion des communes⁵. Les adjoints n'abaissent guère ce seuil, puisqu'un calcul, basé sur des chiffres identiques, fait ressortir une moyenne de 47,12. Peut-être constate-t-on un rajeunissement vers la fin de l'Empire, lorsque les anciens cadres ont été éliminés. En règle générale, le gouvernement ne craint pas de confier l'administration, même de villes importantes, à de véritables vieillards. Sanchon de Bournissac, lorsqu'il est nommé maire de Cavaillon, accuse près de trois quarts de siècle et atteindra 81 ans en 1814 ; de Sauzin, appelé à la tête de la municipalité d'Orange en 1813, compte 66 printemps et ne jouit pas d'une santé robuste ; Puy, lorsqu'il retrouve son siège à Avignon, a dépassé 12 lustres. Les maires de Pertuis, Carpentras, Bollène ont allègrement franchi la cinquantaine. Ces choix s'expliquent par le désir d'appeler à cette magistrature un personnel fortuné et disponible, c'est-à-dire des hommes mûrs, déjà en possession de leur héritage, des commerçants retirés qu'un heureux négoce a hissés au rang de propriétaires ou encore d'anciens fonctionnaires civils et militaires qui, à l'issue de leur carrière, consentent à servir de nouveau. *J'ai dirigé mon choix sur des propriétaires afin qu'ils puissent donner leur temps à l'administration sans nuire à leurs affaires domestiques*, précise le sous-préfet d'Orange⁶. Cet élément, bien que secondaire, jouera forcément contre le régime qui ne devra guère attendre, au moment décisif, un sursaut d'énergie de la part d'élites fatiguées et surtout blasées sur les changements politiques auxquels elles auront assisté et surtout participé.

5. J. Godechot donne presque exactement le même chiffre pour la France entière : *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, p. 596.

6. Arch. dép. Vaucluse, 2 M 41, 7 novembre 1807.

En effet, deux tiers des maires et adjoints investis en l'an VIII ont derrière eux une carrière politique et remplissaient des mandats électifs depuis 1789, soit dans les municipalités ou les administrations de district, soit dans les justices de paix. Le gouvernement, après avoir éliminé les jacobins signalés et les éléments trop compromis dans le mouvement contre-révolutionnaire, essaya, du moins dans les localités assez importantes, de désigner des hommes acquis aux idées de 1789, à des thermidiens modérés, et ses préférences vont souvent déjà à des notables qui ne semblent guère avoir donné des gages à la Révolution.

La pratique d'un savant dosage entre maires et adjoints doit encore permettre, autour de ces édiles, le regroupement de la plus grande partie de l'opinion. Ainsi à Avignon, le premier Consul investit Guillaume Puy, fils d'un trésorier du pape, de petite noblesse, ancien officier de chasseurs à cheval au service de la France, décoré de la croix de Saint-Louis, de tendance monarchiste mais libérale⁷. Installé en l'an III à la tête de la municipalité par le représentant Debry, il se signale par une opposition ferme aux réacteurs, et son attitude, en cette circonstance, revêtit d'autant plus de mérite que son frère figurait parmi les victimes de la commission populaire d'Orange⁸. Si Thivellier, un de ses adjoints, épousait les mêmes convictions et figurait à ses côtés, en l'an III, comme officier municipal, on plaça, en qualité de premier adjoint, pour balancer cette influence, Cartoux, personnage falot, mais lui aussi ancien maire et qui, en 1793, lors de l'occupation de la ville par les Marseillais, demeura fidèle à la Montagne⁹. A Carpentras, qui s'était toujours signalé comme réfractaire aux idées nouvelles, on fait appel à de Cabanis qui, avant d'être épuré comme frère d'émigré, afficha en l'an IV, en tant que président de l'admi-

7. Ce maire dont Avignon garde un souvenir ému mériterait une étude approfondie.

8. Notamment sans ses efforts joints à ceux de Piot, commissaire près le Directoire du département, les juges de ce tribunal auraient été massacrés par la foule durant leur procès (Bibl. Calvet, ms. 2510).

9. Cartoux (Jean-André), né à Avignon en 1747, mort dans cette ville le 7 novembre 1810. Les auteurs des histoires de la Révolution à Avignon l'ont poursuivi de leurs railleries : *cultivateur, aussi sincère ami des tulipes dont il honorait les splendeurs que naïf enfant du peuple et de la République une et indivisible dont les grands mots de liberté d'égalité et de franchise avaient séduit le cœur* (Charles SOULIER, *Histoire de la Révolution d'Avignon et du Comté Venaissin*, tome II, p. 121).

nistration municipale cantonale, des sympathies royalistes¹⁰. Ses adjoints sont Gaudibert, avocat et ancien maire thermidorien, et Rigard, aubergiste, acquéreur important de biens nationaux. Richier retrouve à Orange le poste où le représentant Goupilleau de Montaigu l'avait placé, lorsque tombèrent les membres de la municipalité acquise à Maignet¹¹. Archias, le maire d'Apt, représente l'ascension sociale de la petite bourgeoisie commerçante, mais son adjoint Anselme maintient la concession classique à l'élément plus avancé¹². Le temps a attiédi l'ardeur de l'ex-administrateur de district Jouvenne et son mariage, en pleine Terreur, avec la descendante des Raffelis de Roquesante le désigne comme un maire très présentable de Pertuis¹³. Le choix sera moins heureux à Cavillon avec le maire Faure, destitué en l'an XIII pour diverses manœuvres s'apparentant à la concussion, et surtout avec le premier adjoint Lieutard, un médecin, qui profita de sa position pour délivrer aux conscrits des certificats de complaisance contre argent comptant et qui fut d'ailleurs condamné à un an de prison¹⁴. Dans les gros bourgs, déchirés entre des factions rivales et où, en particulier, le fédéralisme et les épisodes sanglants de la contre Révolution ont laissé des traces difficiles à effacer, on s'adresse volontiers à des représentants de professions judiciaires ou libérales, connus pour leur esprit conciliant. Certains jouèrent de petits rôles en 1790 et 1791, mais le cours rapide des événements les avait vite effrayés et rejetés dans l'ombre. Se placent dans cette ligne le notaire Couston de Valréas, Gibert à l'Isle, les anciens juges de paix Joannis à Malaucène, Empeureur à Saint-

10. Cabanis (Jean-Etienne-Antoine-Xavier de Georges de), né à Avignon le 5 octobre 1738, se retira comme lieutenant-colonel au régiment du Quercy ; mort dans sa charge le 22 frimaire an XII.

11. Richier (Joseph), chirurgien avant la Révolution, né à Orange le 22 janvier 1751, mort juge de paix de sa ville natale le 15 janvier 1821. Manifesta un certain zèle thermidorien et se signala par une adresse enflammée à la Convention le 23 frimaire an III, commençant par ces mots : *nul français n'osait devenir un Brutus. Vous seuls, représentntis, vous seuls, vous êtes levés...*

12. Maire d'Apt en 1793, il avait aidé à repousser les Marseillais au-delà de la Durance. En dépit de cette preuve de loyalisme, il fut taxé de mollesse par le terrible Maignet et destitué (F. SAUVE, *Monographie de la ville d'Apt*, dans *Annuaire de Vaucluse*, 1903).

13. André-Marius GARCIN, *Histoire de Grambois*, dans le *Mercurie aptésien* du 14 avril 1907 au 29 novembre 1908, *in fine*. Jouvenne se rendra, en 1815, à l'assemblée du Champ de Mai, délégué par le collège d'arrondissement d'Apt.

14. Voir sur ces affaires les brochures de Faure et de Lieutard à la bibl. Calvet 4°, 4261 et arch. dép. Vaucluse, 1 M 3, n° 1455.

Saturnin, de Gaudin à Gordes, dernier président de la Chambre apostolique, dont la pondération passée augure bien la fonction d'arbitre qui lui est dévolue¹⁵, Granet-Lacroix, baron de Chabrières¹⁶, appelé à purger le canton de Bollène du brigandage et dont l'union d'un des fils avec la fille du général Jacobin Dours, assassiné par des conscrits réfractaires, constituera bientôt une caution suffisante¹⁷.

Par contre, la nomination de 10 maires, anciens militaires, eux aussi réputés impartiaux et étrangers aux querelles partisans, inaugure une politique de ralliement. Car, à l'exception d'un seul, Ode, maire de Villars, capitaine de volontaires, leur carrière se déroula dans l'armée royale¹⁸. Fort prisés, en général, par les préfets, 5 d'entre eux virent se prolonger leur mandat jusqu'en 1814, et on n'hésita pas, par la suite, à en appeler 16 autres pour endosser les mêmes responsabilités.

Deux ecclésiastiques déprêtrisés, Castion et Maurizot, ce dernier marié, procureur de la commune en 1793, ceignirent l'écharpe de maire respectivement à Caderousse et au Beaucet¹⁹. Le premier resta en fonction pendant toute la durée du régime et se signala par sa bonne gestion.

On sera beaucoup moins difficile dans le choix des édiles appelés à administrer les petites communes. On se borne à reprendre un personnel révolutionnaire, le seul qui possède quelque instruction, à rappeler les

15. Juge de paix à Gordes en 1791, il protégea le départ des prêtres insermentés menacés par certains éléments de la municipalité (A.P., *L'expulsion du clergé catholique de Gordes par les patriotes de 1791*, dans *Le Mercure aptésien* du 8 novembre au 27 décembre 1885). Il pencha trop notamment lors des troubles qui marquèrent les fêtes du 14 juillet an IX, du côté du parti réacteur : *très difficile à changer, le village étant divisé en deux factions égales* (arch. dép. Vaucluse, 1 M 1, n° 206, le *Préfet au Ministre de l'Intérieur*) ; né et mort à Gordes (1741-1817).

16. Granet de Lacroix (Amand), né à Bollène en 1732, viguier du pape en 1789, achète peu avant la Révolution le fief de Chabrières ; il décéda, étant maire de Bollène, le 29 août 1809 (*le Journal d'Avignon* du 7 septembre 1809). Le conseil municipal, voulant honorer sa mémoire, fit placer son portrait dans la salle de la maison commune. Son fils aîné, Joseph-Alexandre-Henri, lui succéda.

17. Sur ce dernier personnage, et les luttes qui ensanglantèrent cette localité durant la Révolution, voir l'ouvrage du Dr Victor LAVAL, *Le général Joseph-François Dours, sa vie politique et militaire, sa mort tragique*, Avignon, 1912.

18. Armand, maire de Mondragon et cousin de Guillaume Puy, fut, par contre, comme certains comtadins, au service de l'Espagne ; de Lantiany, maire de Lorient dès l'an XI, dans les armées du roi de Sardaigne.

19. L'ex-carême Carbonel occupera la mairie de Ménerbes durant quelques années.

anciens consuls des communautés. Dans presque la moitié d'entre elles, l'officier municipal en exercice selon la Constitution de l'an III prendra automatiquement la place d'adjoint. Cette catégorie causera évidemment le plus de déboires et nécessitera des mutations fréquentes.

Si dans d'autres départements l'acquisition de biens nationaux se révèle comme un facteur important dans la nomination des maires, cet élément ne paraît pas avoir joué pour le Vaucluse un rôle déterminant, du moins il n'est jamais mis en avant dans des documents officiels. Certes, 20 maires et 16 adjoints de l'an VIII, c'est-à-dire 15 et 10 % possèdent des biens d'église et d'émigrés²⁰. 24 autres maires et 19 adjoints, nommés postérieurement à cette date, ont eux aussi participé à des opérations du même ordre, mais il ne s'agit le plus souvent que d'achats très faibles portant sur quelques éminées de terre. Manobre, adjoint de Courthézon, en faveur de qui Rovère s'entremet, en l'an IV, pour lui procurer la place de maître de poste à Sorgues²¹ *le propriétaire le plus intéressé pour sa fortune à maintenir l'ordre et la tranquillité*²², Volant, adjoint, puis maire d'Orange, manufacturier et négociant, Biliotti, maire de Jonquières, qui s'appropriera une bonne partie des domaines de Pignatelli d'Egmont à Sérignan et à Travaillon²³, Bruny, maire de la Roque-sur-Pernes²⁴, Souchières, adjoint

20. D'après l'inventaire de Néry, arch. dép. Vaucluse, 1 O.

21. D' V. LAVAL, *Lettres inédites de J.-S. Rovère à son frère Simon-Stylite*, Paris, 1908, in-8, lettre XXIX.

22. Arch. dép. Vaucluse, 2 M 41, *lettre de Roussière au préfet*, 30 nivôse an XI. Il est probable que Pierre Manobre a agi comme prête-nom en acquérant seul ou avec d'autres spéculateurs pour plus de 700.000 livres de biens nationaux. Il en a certainement gardé une bonne partie car il figure sur la liste des 30 plus imposés du département au 21^e rang.

23. Sur Biliotti, voir *infra* note 43.

24. Dans son rapport du 3 floréal an II au Comité de Salut public, Maignet porte de graves accusations sur les achats pratiqués par Bruny, procureur syndic du district (dans AULARD, *Actes du Comité de Salut public et correspondance des représentants en mission*, t. XII, p. 774-790). BRUNY (Pierre-Joseph-Alexis), né à Mazan, le 29 juin 1757, mort à la Roque-sur-Pernes le 17 mars 1832. Avocat avant la Révolution, il embrassa les doctrines girondines et gravita dans l'entourage de Rovère, en compagnie de Trie; agent national de district, il fut dénoncé à Maignet qui l'arrêta le 13 floréal; il ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Ses mémoires justificatifs, où il tente d'expliquer l'achat du Prieuré de Saint-Maurice, manquent de convictions (Bibl. Calvet, ms. 2544, n° 19 et 37). Il continua de s'intéresser aux biens nationaux, du moins de seconde main, car il revend en 1807 les couvent et jardin de la Visitation à Avignon (acte de paiement du solde dans arch. dép. Vaucluse, étude Martin, 1328, n° 301). Il se rangea parmi les thermidoriens et Fréron le nomma administrateur du département, place d'où il fut destitué par le Ministre Cochon, le 19 fructidor an IV, sur un prétexte assez vague. Se retira dans ses propriétés de la Roque sous l'Empire.

d'Orange, figurent parmi les plus favorisés. On peut encore ajouter à cette liste Guillaume Puy qui ne dédaigna pas ce genre de profit. Mais le tableau dont nous venons de tracer les contours appellera vite des corrections. L'origine sociale des édiles va se modifier suivant les tendances qui se manifestent à travers l'Empire à tous les échelons des fonctions publiques. Dans le Vaucluse, la noblesse, représentée seulement en l'an VIII par 9 maires, regagne petit à petit du terrain²⁵. Entre l'an X et 1806, elle s'impose à Bonnieux avec Méry de la Canorgue, à Courthézon avec Brucher, à Cavaillon avec Sanchon de Bournissac²⁶, à Vacqueyras avec Lauris d'Arlatan, ami personnel du sous-préfet d'Orange, de Stassart, avec lequel il essaie de « lancer » la station thermale de Montmirail²⁷. L'élection des membres des conseils municipaux en 1804 par les assemblées cantonales favorise cette progression, car, dans ce département, la Révolution, en définitive, a peu touché son patrimoine. Les ventes importantes de biens d'émigrés portèrent surtout sur des terres appartenant à des étrangers au département, les Condé dans la région de Lourmarin, les Pignatelli d'Egmont près d'Orange et dont profitèrent d'ailleurs des nobles locaux. Nous avons nommé déjà Biliotti et Puy ; les accompagnent Fortia d'Urban, Olivier de Gérente, Benoit la Paillonne, etc...

25. La qualité de noble dans le Comtat doit s'entendre très largement. La multiplicité des charges anoblissantes, l'usage de reconnaître cette qualité à tous les officiers brevetés en France, la complaisance du pouvoir papal permettaient à bon nombre de petits bourgeois de sortir de leur rang et d'accéder ainsi au second ordre.

26. Bournissac (Jean-Baptiste-Baudille-Sanchon de), né à Noves (B.-du-Rhône) le 13 décembre 1732 ; officier, il termina sa carrière comme commandant de la place de Pont-Saint-Esprit. Retiré à Cavaillon, il administra cette ville de 1806 jusqu'à sa mort intervenue le 4 mars 1824, à l'exception de la période des Cent-Jours. Napoléon ne gardait pas rancune à ce *vieillard respectable qui conserve toute la vigueur et l'activité d'un âge moins avancé* (arch. dép. Vaucluse, 2 M 39, note du préfet, 1812) d'avoir comme neveu un opposant farouche à l'Empire, compris dans une affaire de diffusion de libelles et emprisonné pour ce délit au Temple, puis à Vincennes de 1805 à 1810. Voir sur ce curieux personnage, qui, après son élargissement, revint dans le Vaucluse pour se livrer à des expériences sur le sucre de raisin, C. et A. LATREILLE, *Un prisonnier de l'Empereur, Antoine de Bournissac*, dans *Provincia*, t. VIII, 1928.

27. De Lauris d'Arlatan (Boniface-Martin-Joseph-Alexandre), ancien avocat général au Parlement d'Aix, qui tient de son père, conseiller général des B.-du-Rh., de grands domaines à Lauris et à Puget, acquis au XVIII^e siècle avec la baronnie de ces mêmes lieux. Il s'est fixé à Vacqueyras dans la propriété de la Ponche que son épouse a reçue en dot (contrat de mariage du 29 thermidor an X, arch. dép. Vaucluse, fonds Martin 1367, n^o 260). Avec un revenu de 23.000 F, il est le 5^e plus imposé du département. On lui reconnaît de l'esprit *des connaissances, de l'activité, une ambition noble et des manières honorables* (arch. dép. Vaucluse, 1 M 717). Mort à Aix en 1837, président à la Cour.

La classe nobiliaire sort donc de la grande tourmente pas tellement amoindrie dans son patrimoine, et il est normal qu'elle songe à reprendre son influence de jadis, appuyée désormais sur une administration appartenant à cette caste²⁸. 1808 voit s'amplifier le mouvement dont le renouvellement de 1813 constitue l'apogée. On commence à nommer des forains ; le fait de ne pas habiter la commune n'est pas un obstacle ; *n'y aurait-il pas un forain grand propriétaire qui résida (sic) quelques mois ou qui y fit (sic) de fréquentes apparitions*²⁹. Les instructions deviennent au fil des ans plus formelles : *les hommes en général n'aiment point obéir à leurs égaux et les communes dirigées par les maires pris dans la classe inférieure laissent pour la plupart à désirer... Placer les personnes qui jouissent de plus de considération dans leur commune, de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens, qui à raison de leur fortune personnelle aient le plus d'intérêt au maintien de l'ordre*³⁰. Dès 1807, le préfet Delattre demanda avec une certaine inconscience au conseiller d'état, chargée du 2^e arrondissement de police, s'il pouvait nommer des maires parmi les émigrés amnistiés encore sous surveillance. Pelet de la Lozère lui répondit de verte façon en lui rappelant les devoirs de police de ces magistrats³¹. Un cas typique est celui du maire d'Apt, Archias. On se plaît à lui rendre justice, à lui donner tous les témoignages de satisfaction, mais, en 1812, le préfet croit convenable d'appeler à cet emploi une personne qui ait plus de consistance et de considération personnelle³². On substitue donc à ce modeste marchand drapier, dont le fils sert à la grande armée comme sous-lieutenant, le noble Dubois de Saint-Vincent, membre de la conjuration de Monnier de la Quarrée en 1792³³. En 1814, 37 communes vauclusiennes possèdent un maire issu de la noblesse dont la préfecture, les trois sous-préfectures,

28. A Guérin, sous-préfet d'Orange, décédé le 2 octobre 1807, succèdent Stassart, Vieville-des-Issarts et Gubernatis ; Romey de Sugny remplace à la tête de la sous-préfecture de Carpentras Boyer, mort fin 1809.

29. En proposant Brassier de Jocas comme maire de Mormoiron, le préfet se montre conciliant à propos de la résidence : *Il suffirait qu'il y allât fréquemment sans y demeurer* (arch. dép. Vaucluse, 1 M 38, n° 411, le préfet au sous-préfet de Carpentras, 5 octobre 1810).

30. *Ibid.*, 1 M 34, n° 488, le préfet au sous-préfet d'Apt, 5 octobre 1810.

31. *Ibid.*, 2 M 41 lettre de Pelet de la Lozère au préfet, 31 août 1807.

32. *Ibid.*, correspondance passive du sous-préfet d'Apt, 21 septembre 1812.

33. J. BARRUOL, *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat d'après les documents inédits*, Cavaillon, 1928.

toutes les villes de plus de 5.000 habitants sauf l'Isle et 12 chefs-lieux de cantons sur 18. Sur 20 bourgs de plus de 2.500 âmes, les nobles en tiennent 14. Bélisy, ancien émigré sous surveillance jusqu'en 1806, occupe la première magistrature de Carpentras³⁴. Les vieux noms de l'aristocratie comtadine réapparaissent. Seytres à Caumont, Baroncelli-Javon à Jonquerettes, Cambis d'Orsan à Lagnes, Pommier de Saint-Bonnet à Valréas, Galléan à Vedène, Joannis à Saint-Pierre-de-Vassols, d'Hugues à Uchaux, Seguins-Vassieux à Aubignan, Camaret à Pernes, Savornin à Lourmarin. Dans 9 communes du département en 1813, on retrouve comme maire le seigneur fiefé de 1789³⁵. Bien évidemment des notables importants sont installés à Sorgues avec Bouchet, l'ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce, à Châteauneuf-de-Gadagne avec Goujon d'Alcantara, à l'Isle avec Jullian, à Mornas avec Vincenti, ancien fédéraliste de l'armée de Précý³⁶.

La composition des municipalités dans le Vaucluse permet donc de vérifier la justesse de l'observation, souvent exprimée, selon laquelle le personnel de la Restauration occupe déjà à la fin de l'Empire la majorité des postes clefs. Une analyse portant sur les maires des 26 localités les plus importantes du département, le confirme. La totalité de ces magistrats en exercice au début de 1814, c'est-à-dire de ceux nommés par Napoléon ou par le préfet impérial et par conséquent considérés parmi les plus fidèles soutiens du régime, sont reconduits dans leurs fonctions par Louis XVIII lors de la première Restauration. Pendant les Cent-Jours, on sait que Napoléon hésita, n'osant revenir à des méthodes révolutionnaires qui peut-être eussent galvanisé les masses, pour finalement se rallier à la concep-

34. Félicien-Thomas de Bélisy, né le 15 mars 1765 à Bedouin, décédé à Carpentras le 24 juillet 1846; ancien officier d'infanterie, maire de Carpentras jusqu'en 1816. En 1812, il assume, pendant une absence de quelques mois de Romey de Sugny, la responsabilité de la sous-préfecture.

35. Villeneuve à Ansois, Seguins-Vassieux à Aubignan, Seytres-Caumont à Caumont, Baroncelli-Javon à Jonquerettes, Cambis d'Orsan à Lagnes, Saqui à Sannes, Monier aux Taillades, Galléan à Vedène, Armand à Mondragon.

36. H. THÉOLAS, *Une vieille famille du Comtat, la famille Vincenti*, Avignon, 1936, in-8°. Parmi les maires en fonction à la fin de l'Empire, cinq servirent dans l'armée des Princes : Granet-Chabrières, de Bélisy, Lantiany, Pommier de Saint-Bonnet et Dubarroux; de Seguins-Vassieux combattit avec les Espagnols; quant à d'Hugues, il appartient aux bandes du baron de Saint-Christol.

tion prônée par les esprits libéraux. Les commissaires extraordinaires envoyés dans les départements³⁷, notamment pour renouveler toutes les municipalités, voient leurs attributions singulièrement amoindries. Dans les villes de plus de 5.000 habitants on procède à des remplacements assez timides, tendant à promouvoir des éléments, certes favorables au régime, mais encore très modérés. Barjavel, *honnête homme, ferme, riche propriétaire et bien dans le sens du gouvernement*, qui présidera, en mai, le collège électoral de l'arrondissement succède à Béliisy³⁸ ; Chabran prend la mairie de Cavaillon à Bournissac, destitué³⁹ ; Delonge, chef de bataillon en retraite, remplace Sauzin à Orange. On garde cependant Puy, malgré ses hésitations, l'opportuniste Jullian qui conservera son écharpe à l'Isle jusque sous la Révolution de juillet et Dubois de Saint-Vincent à Apt.

L'élection des maires dans les 20 localités de moins de 5.000 âmes donna dans l'ensemble des résultats décevants que les sous-préfets avaient prévu, tel celui d'Orange qui écrivait le 6 mai : *l'esprit public dans cet arrondissement n'est point à la hauteur des fonctions importantes que le peuple est appelé à exercer. De telles passions sont encore trop agitées (sic) pour espérer de son choix*. 14 maires gardent assez d'influence sur les populations pour demeurer à leur poste, et encore sur les 6 qui le perdent, il est certain que presque tous l'abandonnent volontairement pour ne pas servir l'usurpateur, comme Pommier de Saint-Bonnet à Valréas qui se sauve jusqu'à Montélimar⁴¹. Nombreux furent ceux qui refusèrent d'ouvrir un registre à la maison commune pour le plébiscite de 1815. Un peu plus de 50 % seulement des maires vauclusiens votent oui à l'acte additionnel⁴².

37. Dans le Vaucluse, le comte Roederer.

38. Arch. nat., F 1 C, III, Vaucluse 3, 1815. Il est cependant signalé, le 30 juillet, par le préfet comme ayant déployé le plus grand zèle pour arrêter les désordres que faisaient redouter les fédérés (arch. dép. Vaucluse, 2 M 45).

39. Il ne s'agit pas du général, mais de son oncle Thomas, né à Cavaillon en 1743, conseiller à la cour d'appel de Nîmes de l'an IX à 1812. Administrateur du district d'Avignon, il fut destitué par Maignet en floréal an III et écrivit en fructidor une adresse aux *républicains justes et vertueux du midi* dans laquelle il appelait aux représailles.

41. L'inertie de l'administration pendant les Cent-Jours provient plus du mauvais vouloir et de l'hostilité déclarée des maires que du peu de zèle des préfets, comme le souligne H. HOUSSAYE (1815, p. 506) : *Les préfets étaient mauvais, les maires étaient pires*.

42. F. BLUCHE, *Le plébiscite des Cent-Jours*, p. 57.

Après Waterloo, tous les fonctionnaires en place au 1^{er} mars furent automatiquement réintégrés, mais intervint une sévère épuration à l'égard de ceux dont le zèle monarchique donna des signes de défaillance durant l'interrègne. On peut, par conséquent, estimer que les confirmations entre juillet et octobre 1815 portent sur des hommes attachés à la cause des Bourbons. On constate que sur 26 maires, 13 gardent le fauteuil qu'ils n'ont jamais quitté depuis les derniers temps de l'Empire, que 6 retrouvent le poste dont on les a privés pendant les Cent-Jours, que 4 démissionnent de leur plein gré pour des motifs légitimes en présentant leurs successeurs. On ne voit guère que Castion à Caderousse, ex-prêtre, ainsi que son adjoint Dupuy, capitaine des armées de la République, Parnet, ancien directeur des salines impériales, et peut être Reynaud à Saint-Saturnin qui n'arrivent pas à traverser l'orage et sont révoqués.

Bien entendu, dans les villages, tous les maires issus de la noblesse et les notables sont confirmés ou rétablis, à l'exception de Biliotti à Jonquières dont le fils, auditeur au Conseil d'Etat, a accepté la sous-préfecture d'Avignon lors du retour de l'île d'Elbe et, pour ajouter à sa défaveur, avait épousé, en 1811, Jeanne Maury, la nièce du cardinal⁴³. Les destitutions touchent dans les petites communes environ 1/6^e des maires et des adjoints⁴⁴, accusés *d'avoir partagé tous les excès de la Révolution ou lents à arborer le drapeau blanc*⁴⁵ ; mais il s'agit en définitive de personnages sans influence, débris de la Révolution ou encore attachés à la cause napoléonienne. Une seule figure connue émerge, celle de Bruny, maire de

43. Biliotti (Joseph-Joachim-Basile-Régis), né à Piolenc en 1754, décédé au château de Beauregard près Jonquières en 1844 ; ancien officier au service de la France, chevalier de Saint-Louis, il s'est constitué une importante fortune en achetant des biens d'émigrés. Son fils, François-Victor-Joaquim-Julien, tente, en 1815, de rentrer en grâce en se flattant d'avoir trahi Napoléon à son poste de sous-préfet d'Avignon : *aucune arrestation par mesure de haute police n'a été faite et aucun des ordres pressans et plus ou moins rigoureux que je recevais n'a été exécuté. Je me suis mis en relation avec les agens du Roi avant qu'on put être instruit de son retour dans la capitale* (Recueil des lettres écrites ou reçues par M.V. de Biliotti sous-préfet d'Avignon pendant les Cent-Jours, précédé d'une lettre du même au maire d'Avignon du 16 juillet 1815, Bibl. Calvet, m.s. 2547, n° 43).

44. Par exemple 7 maires et 10 adjoints dans l'arrondissement d'Orange, 5 et 11 dans celui d'Apt.

45. Arch. dép. Vaucluse, 2 M 45, 30 juillet 1815.

la Roque-sur-Pernes, *taré dans l'opinion publique* et obligé d'ailleurs de s'enfuir ⁴⁶.

L'analyse des professions exercées par ces magistrats municipaux et l'état de leurs revenus confirment leur appartenance à la classe aisée. En effet, une statistique établie sur 381 maires et 268 adjoints indique assez la confortable majorité de propriétaires : 176 maires et 93 adjoints. On a certes déjà souligné que ce terme, substitué franchement à celui de bourgeois pendant la Révolution, a tendance sous l'Empire à se généraliser et à englober une couche de population de plus en plus large ⁴⁷. On retrouve cette qualification accolée au nom de tous les notables ne se livrant à aucune activité déterminée, mais encore à celui des militaires retraités, des marchands retirés vivant des rentes acquises dans leur commerce et aussi certainement d'agriculteurs possédant des biens au soleil. On conviendra de son extension en constatant que la fortune ou les revenus de quelques membres de cette catégorie sociale n'atteignent pas ceux des individus baptisés propriétaires-cultivateurs ou même cultivateurs. On peut supposer que les sous-préfets, pour répondre au désir de l'autorité supérieure et allant au devant de son vœu, aient affublé un peu légèrement de ce terme consacré des personnages de condition modeste.

L'appellation de propriétaire-cultivateur désigne à coup sûr l'ancien ménager provençal qui conduit ses propres terres avec valets et domestiques, l'échelon inférieur étant représenté par le simple cultivateur ou agriculteur, à la position plus précaire, fermier ou métayer pour une partie de son exploitation. Ces maires, dits simplement agriculteurs, se trouvent, d'ailleurs, à la tête de très petites communes, celles ne comptant pas 250 habitants. On leur réserve, le plus souvent, la fonction d'adjoint, moins représentative : 65 adjoints contre 38 maires. On admet donc qu'un maire puisse travailler de ses mains dans les champs, même dans ceux qu'il ne tient qu'à titre précaire, mais une activité salariée l'exclut de cette magis-

46. *Ibid.*, 2 M 45, juillet 1815. Sur ce personnage voir *supra* note (24).

47. M. AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, 1970, in-8°.

Professions

Propriétaires	Propriétaires Culti- vateurs	Culti- vateurs	Hommes de loi	Profes- sions médi- cales	Manufac- turiers	Négo- ciant	Artisans	Petits com- merçants	Divers
Maires									
176 dont 26 officiers de l'ancien régime et 1 officier de volontaires + 4 "bourgeois"	28 + 1 ménager	38	24 dont 15 notaires 2 avocats 7 avoués ou praticiens	16 dont 9 médecins 2 chirurgiens 5 officiers de santé	7 dont 3 indus- triels en laine 1 fileur à soie 2 fabricants de papier 1 fabricant de faïence	16 dont 11 négo- ciant en soie 1 marchand drapier 1 marchand de blé 3 négociants indéter- minés	5 dont 2 maçons 1 cordon- nier 1 maréchal 1 maçon "ren- forcé"	4 dont 3 aubergistes 1 boulangier	4 dont 1 géomètre 1 maître de pension 1 prêtre sans fonc- tion (1) 1 architecte
Adjoints									
95 dont 3 officiers de volontaires et 1 s/officier de l'ancienne armée + 2 bourgeois	36 + 5 ménagers	63 dont 1 soldat réformé	9 dont 6 notaires 2 avocats 1 praticien	10 dont 3 médecins 5 officiers de santé 2 pharma- ciens	10 dont 2 tisseurs en drap 2 mouliniers en soie 3 fileurs en soie 2 tisseurs en filoselle 1 fabricant de cadis	23 dont 18 négo- ciant en soie 1 joaillier 4 négo- ciant indéter- minés	16 dont 7 maré- chaux ferrants 3 cordon- niers 4 tailleurs 1 maçon 1 menuisier	8 dont 4 aubergistes 1 boucher 2 bou- langers 1 meunier	1 ouvrier en soie retiré

1. Les deux autres anciens prêtres retrouvés sont qualifiés sur les états officiels de propriétaires.

trature. A Crillon, Augier, maçon, *obligé d'aller à la journée ; ne doit pas garder une place qu'il déshonore*⁴⁸. Clausel, ancien ouvrier boulanger, ne peut demeurer en 1808 à la tête de la municipalité de Sorgues⁴⁹.

Les professions libérales s'assurent une représentation assez étoffée. 22 maires et 9 adjoints appartiennent à la basoche : notaires, avocats, praticiens, robins de village ; on compte 12 médecins auxquels il faut ajouter 10 officiers de santé, 2 chirurgiens, 2 pharmaciens. Quant au commerce, il fournit 16 maires et 23 adjoints. Il s'agit de l'exercice d'un négoce noble : marchands de soie, joailliers pour la plupart. Les petits manufacturiers, mouliniers, tisseurs en filoseille, peigneurs de laine, fabricants de papier ou de faïence⁵⁰ s'inscrivent de façon assez faible dans une statistique où s'insinuent encore quelques artisans, tailleurs, cordonniers, maréchaux-ferrants qui se contentent d'une place d'adjoint dans de modestes bourgades.

Ce tableau général pourrait être affiné en considérant la profession des édiles à différentes époques. Le pourcentage des propriétaires grandira à la fin de l'Empire par rapport à celui des cultivateurs, lorsque émergera, comme nous l'avons vu, l'ancien seigneur ou le notable, porté par les circonstances à la tête des municipalités. En 1814, 82 communes sur 150 se trouvent administrées par des propriétaires contre seulement 54 en 1800.

L'éventail des fortunes de ces magistrats, connues grâce aux différents états de renouvellement qui appuient complaisamment sur cet élément, devenu avec les années un des critères essentiels dans la désignation à presque toutes les fonctions publiques, s'ouvre largement. Entre le modeste édile de village qui réunit péniblement 3 à 4.000 F de biens et le maire d'Avignon jouissant d'un capital de 500.000 F se creuse un immense fossé. Mais chacun à son niveau se hausse, par ses moyens financiers, au-dessus

48. Arch. dép. Vaucluse, 2 M 39, 1812.

49. On nomma Jean-Louis-Marcellin Légier. C'était le fils du dernier capitaine viguier du château et de la baronnie de Pont-de-Sorgues, André de Légier, baron de Malijay et de Montfort.

50. César Moulin, maire de Castellet, dont la production, aujourd'hui rarissime est universellement recherchée par les amateurs de faïence d'Apt.

de ses concitoyens, comme le souhaitait l'Empereur, car *il faut que le maire ne soit pas seulement le plus honnête homme de sa commune, mais aussi, s'il est possible, le plus riche*⁵¹. Les revenus de quelques maires dépassent la moyenne généralement assez faible du Vaucluse. Outre Puy déjà cité, Arlatan, Baroncelli-Javon, Biliotti, Joannis, les adjoints Colinet à Avignon et Manobre à Courthézon bénéficient de rentes annuelles dépassant 12.000 F sans jamais aller au-delà de 25.000. A ce titre, ils figurent parmi les 30 plus imposés du département. Une dizaine de propriétaires s'essoufflent à rejoindre cette élite avec des revenus de 8 à 10.000 F. Vient ensuite une importante cohorte aux ressources médiocres entre 3.000 et 6.000 F. Ce sont là les véritables notables vauclusiens, nobles retirés du service, notaires enrichis, bourgeois divers, négociants arrivés qui constituent l'essentiel de la liste des 600 plus imposés. Celle-ci dans sa mise à jour de 1811 comprend 50 maires en exercice et plus de 15 adjoints. Bien entendu, elle est riche encore d'anciens et de futurs maires au point qu'on peut calculer que plus du tiers d'entre eux en fait partie. Armature du régime, 30 maires siégèrent au collège électoral du département qui ne compta que 160 membres. Guillaume Puy eut même l'insigne honneur d'être désigné par cette assemblée, en l'an XII, comme candidat au sénat conservateur. Mais il ne s'agit là que de ces privilégiés qu'on retrouve comme présidents des assemblées de cantons, au conseil général ou dans les conseils d'arrondissements.

La grande masse des édiles de villages n'eut guère à attendre de récompense et leurs difficiles fonctions ne constituent pas le marche-pied à une élévation sociale. Comme on l'a déjà souligné, la Légion d'honneur n'est presque jamais décernée aux magistrats municipaux. Seul, le maire d'Avignon l'obtient sous l'Empire.

Dans le Vaucluse, la présence de noyaux protestants ne soulève jamais de conflits aigus entre les deux communautés⁵². Les réformés, au nombre

51. *Souvenirs du comte de Plancy*, p. 56.

52. Les protestants vauclusiens avaient obtenu par faveur spéciale — n'oublions pas que le premier préfet, Pelet de la Lozère, appartenait à la religion réformée — un consistoire à Lourmarin, quoique leur nombre n'atteignit pas le chiffre imposé de 5000.

de 4.000 environ, se concentrent dans une dizaine de villages au sud du Lubéron et constituent une majorité respectable à Lourmarin — 1.000 contre 263 catholiques —, Mérindol, Cabrières, Lacoste, Puyvert, Peypin d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, La Motte. Bien entendu, ces localités possèdent des maires et des adjoints appartenant à la religion réformée⁵³, mais leur peu d'importance et la prépondérance presque absolue des tenants de celle-ci enlèvent toute raison à des luttes pour la désignation des édiles. Les états officiels ne comportent jamais, comme dans le département voisin, une colonne réservée à la confession⁵⁴. Néanmoins, la minorité catholique de Lourmarin sollicite, en 1812, à l'occasion d'une vacance, un adjoint de ce culte pour recevoir l'évêque, lors de la Confirmation. Le préfet, désirant maintenir la bonne harmonie entre les deux églises agréera cette demande⁵⁵.

Orange ne compte que 300 protestants, mais parmi eux des notables riches et influents comme les frères Gasparin, fils du conventionnel, Meynard père et fils, important négociant. Jean-Jacques Meynard est nommé adjoint en 1806 et le restera sous la Restauration⁵⁶.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces quelques pages ? Tout d'abord, semble-t-il, une confirmation des traits principaux déjà bien mis en valeur par des travaux d'histoire administrative, sous forme de monographie départementale. On retrouve ici la même précarité dans le fonctionnement des petites municipalités aux mains d'édiles incapables, ignorants, voire concussionnaires, la même instabilité à un poste peu recherché confié d'abord à des hommes âgés d'opinion modérée, souvent marqués par un passé révolutionnaire, que remplacent progressivement des propriétaires certes plus instruits, meilleurs administrateurs, mais choisis presque toujours selon le seul critère de la fortune.

53. Les Sambuc à Puyvert, Puget et Lourmarin, les Perrotet à Lacoste, les Roman à Lamotte, les Bernard, etc...

54. G. MAURIN, *Les premiers maires du Consulat dans le Gard*, dans la Revue du Midi, 15 janvier 1909.

55. Arch. dép. Vaucluse, *Correspondance passive du sous-préfet d'Apt* (an IX-1812), 6 mars 1812.

56. Son fils, prénommé aussi Jean-Jacques, sera député de l'arrondissement d'Orange de 1831 à 1848.

L'accession croissante des membres de la noblesse, qui se vérifie à tous les échelons, constitue, d'autre part, un élément classique. Cependant, à travers ces emplois de maires peut-être considérés comme subalternes, mais qui répondent à une vieille tradition d'influence locale de cette classe, on en mesure exactement la portée. Dans le Vaucluse, cette situation prend un relief très accentué et sans beaucoup de nuances. Par contre, on entrevoit moins bien, dans ce cadre restreint des municipalités, la montée de la bourgeoisie commerçante et industrielle, toujours cantonnée dans les villes.

L'opposition contre Napoléon, latente et tenace, d'autant plus difficile à discerner qu'elle se voile d'un enthousiasme de commande, et dont on sait qu'elle s'est manifestée dans les assemblées départementales et au sein des conseils municipaux tout au long de l'Empire⁵⁷, se généralise vite parmi les édiles vauclusiens, et on doit aller dans les plus petits bourgs pour en trouver quelques-uns à ranger dans le camp des partisans du régime. La Restauration peut arriver. Elle trouvera à leurs postes dans presque chaque commune des fonctionnaires acquis sinon à la royauté, du moins au changement.

Alain MAUREAU.

57. J. GODECHOT, *L'opposition au premier Empire dans les conseils généraux et les conseils municipaux*, dans *Mélanges G. Jacquemyns*, 1968.